



RAPPORT ANNUEL SUR LE  
PRIX ET LA QUALITE DU  
SERVICE PUBLIC  
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
ANNEE 2019



[saint-lo-agglo.fr](http://saint-lo-agglo.fr)

NORMANDIE

La Manche  
CHANGEMENT DE PAYS ET DE VIE



Tableau de bord des indicateurs de performances du service assainissement de 2019 :

	2019	2018	Evolution
Taux de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,2 %	0,3 %	↘
Nombre de points noirs sur le réseau (pour 100 km)	23	23	=
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en tonnes de matières sèches)	1 444	1 212	↗
Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100 %	100 %	=
Taux de réclamations écrites (pour 1 000 abonnés)	0,4	0,04	↗ (1)
Estimation du nombre d'habitants desservis	47 732	47 404	↗
Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	2 731,75 €	750,98 €	↗
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	8	8	=
Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (pour 1 000 habitants desservis)	0,1	0,04	↗

(1) : nombre de réclamations écrites suivies maintenant pour la régie

Le fonctionnement du service assainissement à l'échelle de Saint-Lô Agglo est globalement satisfaisant.

<b>Les faits marquants de l'année 2019</b>	<b>page 4</b>
<b>Les perspectives pour l'année 2020</b>	<b>page 5</b>
<b>Les caractéristiques générales du service d'eau potable</b>	<b>page 6</b>
Présentation du territoire desservi	page 6
Les modes de gestion	page 7
<b>Les caractéristiques techniques du service</b>	<b>page 8</b>
Les données clientèle	page 8
La collecte des eaux usées	page 10
Le traitement des eaux usées	page 16
Les travaux	page 23
Service de l'utilisateur	page 25
<b>Éléments financiers</b>	<b>page 27</b>
Les composantes de la facture d'assainissement	page 27
Prix total de l'assainissement	page 28
Le budget	page 29
État de la dette	page 30
Amortissements	page 30
Les recettes d'exploitation des délégataires	page 31
<b>Annexes</b>	<b>page 32</b>

- Passation de nouvelles prestations de service pour assistance technique
- Poursuite du schéma directeur assainissement de Marigny
- Lancement du schéma directeur assainissement de Saint-Lô
- 0,7 km de réseaux renouvelés
- Poursuite de l'étude de la future station d'épuration à Domjean
- Poursuite de l'étude de la future station d'épuration à Condé-sur-Vire
- Poursuite de l'étude du bassin d'orage sur la station d'épuration de Torigni-sur-Vire
- Finalisation des analyses de micropolluants dans les eaux de rejets de la station d'épuration de Saint-Lô
- Poursuite de la mise à jour du système d'information géographique (SIG) à l'aide des relevés terrains et documents existants (plans de récolement, plans de zonage,...)
- Mise à jour de l'ensemble des abonnés assainissement (environ 450 usagers non facturés)
- Lancement d'un contrat de concession sur le secteur de Saint-Lô pour 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 attribué à Veolia

- Lancement des schémas directeurs d'assainissement de Moyon, Tessy-sur-Vire et Domjean
- Développement des contrôles de raccordement sur les habitations neuves
- Poursuite de la mise à jour du système d'information géographique (SIG)
- Poursuite de l'étude de la future station d'épuration à Domjean
- Poursuite de l'étude de la future station d'épuration de Condé sur Vire
- Poursuite des renouvellements de réseaux

### Présentation du territoire desservi

Saint-Lô Agglo est compétente en matière d'assainissement collectif sur son territoire.

La compétence assainissement collectif consiste en :

- la collecte des eaux usées ;
- l'acheminement des eaux usées jusqu'aux

ouvrages de traitement ;

- le traitement des eaux usées ;
- le traitement et l'élimination des boues et autres

sous-produits issus de l'épuration des eaux usées ;

- le rejet des eaux traitées au milieu naturel et le

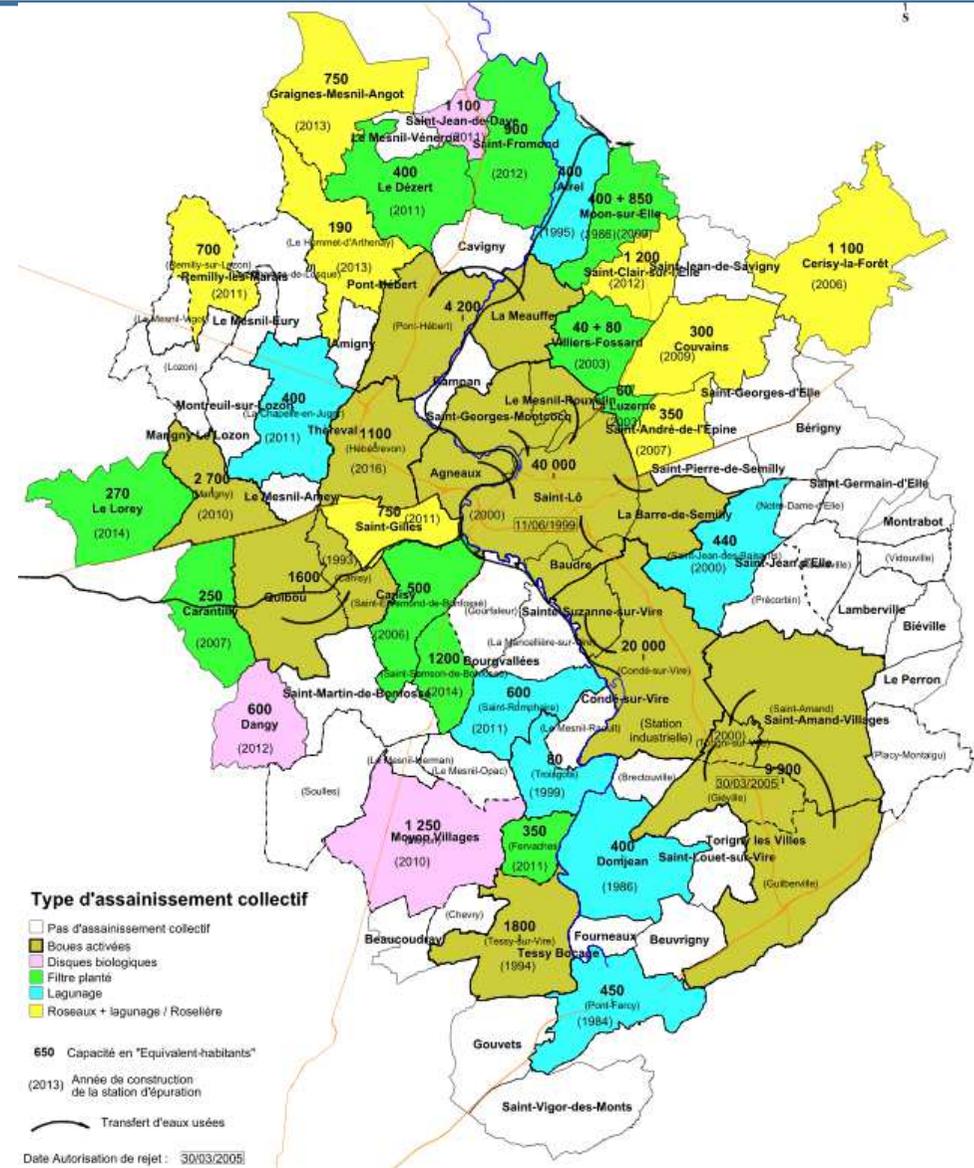
suivi de leur impact sur le milieu ;

- la gestion des usagers du service (facturation,

traitement des demandes).

Le service d'assainissement collectif doit être en mesure d'assurer la continuité du service afin de garantir la salubrité publique et la préservation de l'environnement.

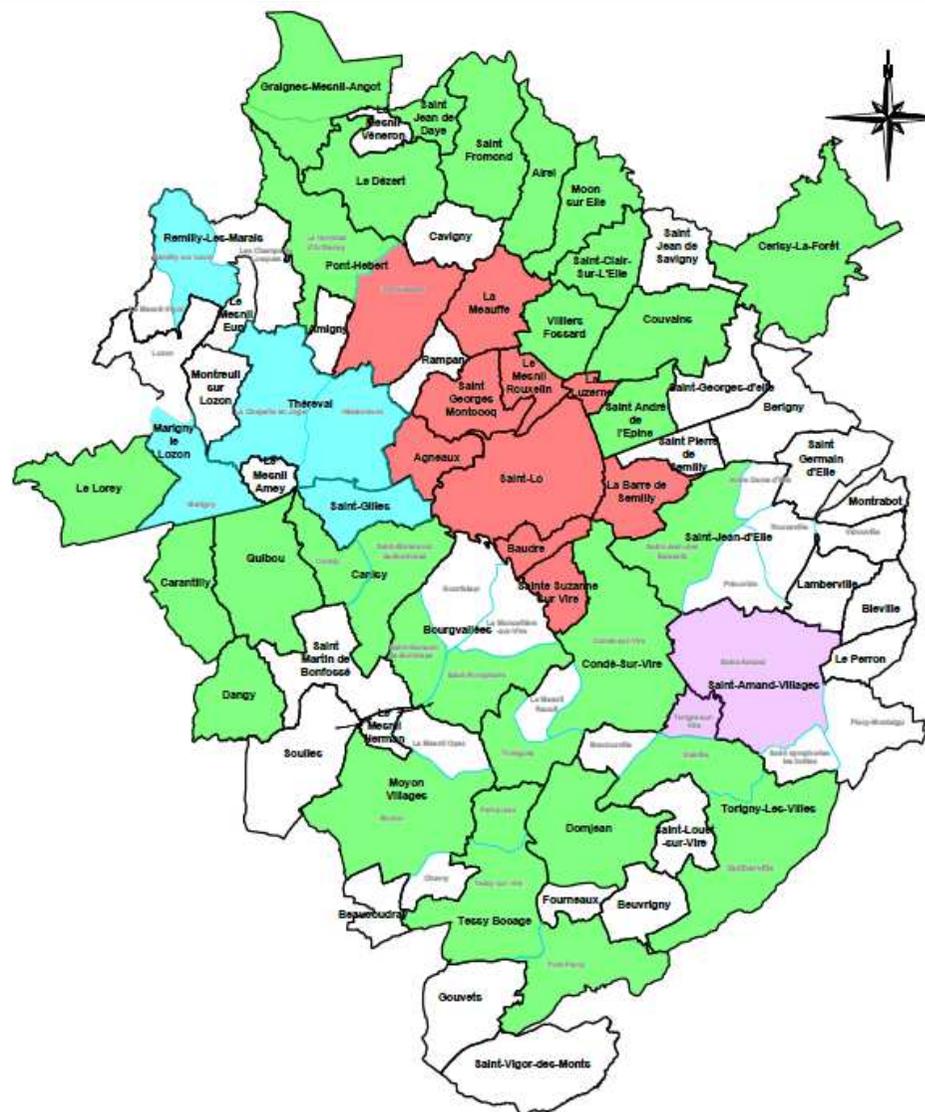
Parmi les 61 communes, 36 communes possèdent au moins un système d'assainissement collectif



### Les modes de gestion

Sur les 36 communes assainies sur Saint-Lô Agglo, l'exercice de la compétence assainissement s'organise comme suit au 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- Saint-Lô Agglo assure la gestion du service en régie pour 22 communes pleinement et 2 communes partiellement avec prestations de services en appui ;
- Saint-Lô Agglo a délégué la gestion du service pour 9 communes pleinement et pour 3 communes partiellement.



- SAINT-LO Affermage VEOLIA Echéance: 31/12/2019
- MARNY Affermage APP SAUR Echéance: 31/12/2023
- TORIGNY/SAINT AMAND Affermage SAUR Echéance: 31/12/2023
- Service d'assainissement en régie

**Les données clientèle**

**Population et nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement collectif**

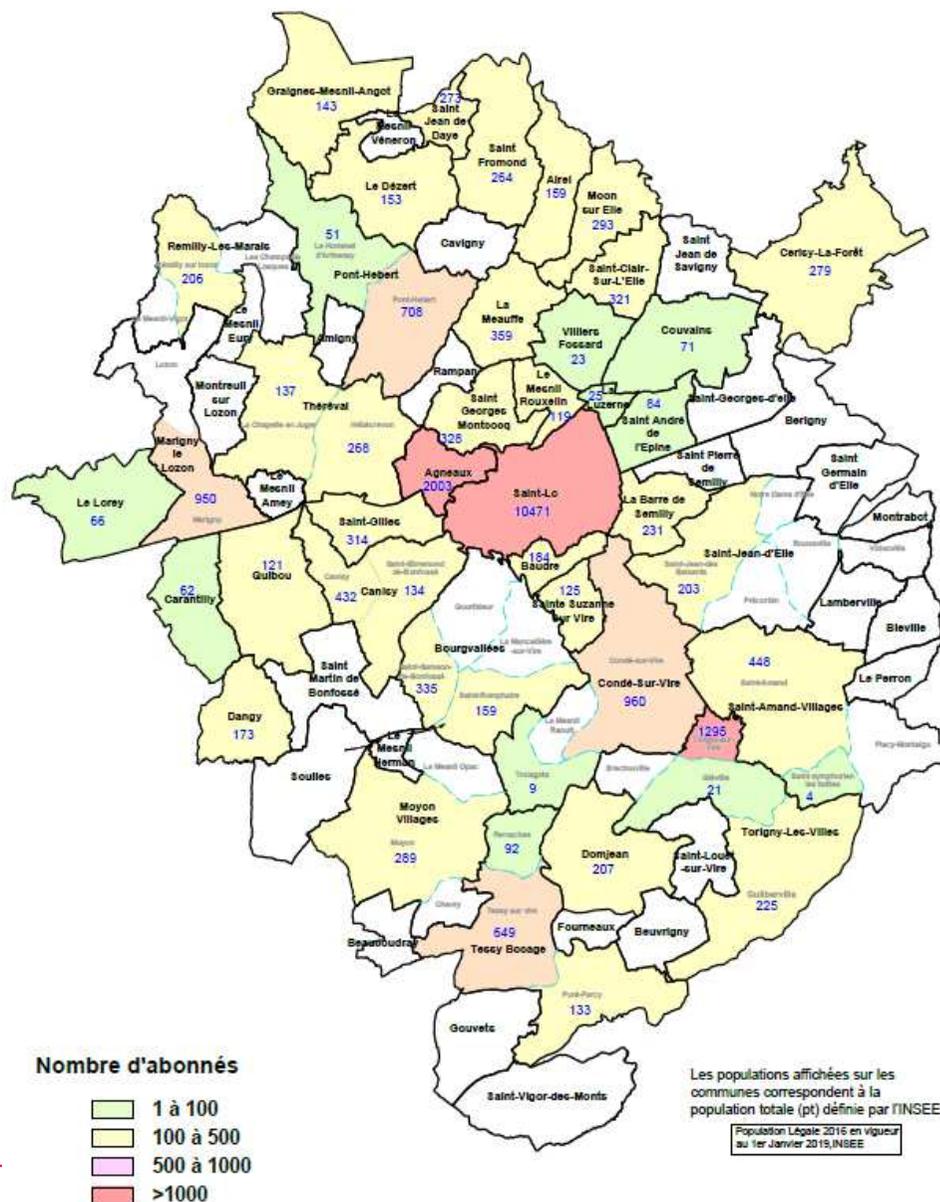
Le nombre d'habitants desservis par le service d'assainissement collectif correspond au nombre d'habitants résidant dans des immeubles dits raccordables au réseau public de collecte des eaux usées.

	2019	2018	Evolution
Population INSEE	79 404	79 404	-
Estimation du nombre d'habitants desservis	47 732	47 404	0,7 %

**Les abonnés du service d'assainissement collectif**

	2019	2018	2017	Evolution
Nombre d'abonnés	24 656	24 269	22 332	1,6 %

(1) : intégration de la commune de Guilberville



## Les données clientèle

### Taux de desserte

Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées correspond au nombre d'abonnés desservis sur le nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant de l'assainissement collectif (étude de zonage).

	2019	2018	2017	Evolution
Taux de desserte par la collecte des eaux usées	<b>99,4 %</b>	99,4 %	99,3 %	0 %

### Les volumes assujettis

Le volume dit « assujetti à la redevance », c'est-à-dire facturé à l'abonné, est établi sur la base du volume d'eau potable consommé par l'abonné et relevé à son compteur.

	2019	2018	2017	Evolution
Volumes assujettis à la redevance (m3)	<b>1 913 371</b>	1 913 851	1 951 796	-0,03 %
Volume moyen rejeté par abonné (m3/abonné/an)	<b>77,6</b>	78,8	87,4	-1,5 %

Le détail par système d'assainissement est donné en annexe.

## La collecte des eaux usées

### Le réseau de collecte et de transport des eaux usées

La longueur totale du réseau de collecte et de transport des eaux usées de Saint-Lô Agglo (hors branchements) est de 409 km. Le réseau se décompose comme suit :

	2019	2018	Evolution
Réseau gravitaire (km)	<b>371,1</b>	294,7	25,9 %
Réseau de refoulement (km)	<b>38,1</b>	39,8	-4,3 %
<b>TOTAL</b>	<b>409,2</b>	<b>334,5</b>	22,3 %



## La collecte des eaux usées

### Les ouvrages sur le réseau

Le patrimoine du service assainissement de Saint-Lô Agglo compte 123 postes de relèvement ou refoulement. La carte ci-contre indique le nombre de postes de refoulement par communes.

### Points du réseau susceptibles de générer un déversement au milieu naturel

Le système de collecte des eaux usées est également équipé de by-pass, déversoirs d'orage ou trop plein de postes de relèvement/refoulement, correspondant à des points du réseau susceptibles de générer un déversement au milieu naturel en cas de débordement ou de montée en charge du réseau, pouvant intervenir notamment en période de pluie intense.

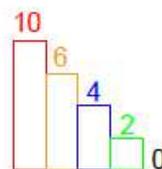
À ce jour, il est recensé 27 ouvrages dont les caractéristiques sont les suivantes :

	Nombre
Déversoirs d'orage	6
Trop-pleins postes	21
<b>TOTAL</b>	<b>27</b>

Une mise à jour est réalisée en même temps que les schémas directeur d'assainissement.



Nombre de postes de refoulement



### La collecte des eaux usées

#### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'assainissement, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, les points étant attribués selon la qualité des informations disponibles sur le réseau de collecte des eaux usées.

	2019	2018	Evolution N/N-1	Indice maximal (120) non atteint car :
Secteur Saint-Lô	30	30	0 %	Absence de plan pluriannuel de renouvellement des canalisations sur au moins 3 ans, du nombre de branchements pour chaque tronçon et de la date de pose.
Secteur Marigny	15	15	0 %	Absence de plan pluriannuel de renouvellement des canalisations sur au moins 3 ans, du nombre de branchements pour chaque tronçon, matériaux, diamètre et date de pose.
Commune de Torigni-sur-Vire	85	82	3,7 %	Absence de plan pluriannuel de renouvellement des canalisations sur au moins 3 ans et du nombre de branchements pour chaque tronçon
Commune de Saint-Amand	84	81	3,7 %	Absence de plan pluriannuel de renouvellement des canalisations sur au moins 3 ans et du nombre de branchements pour chaque tronçon
Commune de Moyon	30	30	0 %	Plans des réseaux mis à jour avec le diamètre et les matériaux
Commune de Cerisy-La-Forêt	52	52	0 %	Plans des réseaux mis à jour avec le diamètre et les matériaux
Le Désert, Le Lorey, Le Hommet d'Arthenay	75	75	0 %	Plan de réseaux récents mais sans localisation des interventions
Autres communes en régie	15	15	0 %	Plans uniquement des tronçons

## La collecte des eaux usées

### Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

Cet indicateur mesure le niveau de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées, par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles) et permet de suivre son évolution au cours des années.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120 points attribués selon la qualité des informations disponibles sur les rejets et l'impact au milieu naturel.

	2019	2018	Evolution N/N-1	Indice maximal (120) non atteint car :
Secteur Saint-Lô	<b>90</b>	90	0 %	Pas d'évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur, ni de la pollution déversée par les réseaux pluviaux. Pas de mise en place d'un suivi de la pluviométrie
Secteur Marigny	<b>20</b>	20	0 %	Seulement plan avec localisation des points de rejets et rapport de surveillance du système de collecte et de la station d'épuration
Commune de Torigni-sur-Vire	<b>20</b>	20	0 %	Pas d'évaluation de la pollution collectée en amont des potentiels rejets, ni de l'impact des rejets sur le milieu récepteur, ni de la pollution déversée par les réseaux pluviaux. Pas de mise en place d'un suivi de la pluviométrie
Commune de Saint-Amand	<b>20</b>	20	0 %	Pas d'évaluation de la pollution collectée en amont des potentiels rejets, ni de l'impact des rejets sur le milieu récepteur, ni de la pollution déversée par les réseaux pluviaux. Pas de mise en place d'un suivi de la pluviométrie
Communes en régie	<b>0</b>	0	0 %	Aucune donnée par rapport aux rejets potentiels

**La collecte des eaux usées**
**Conformité de la collecte des effluents**

La conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du Code général des collectivités territoriales est établie par la Police de l'eau.

Tous les systèmes de collecte supérieurs à 2000 EH de Saint-Lô Agglo ont été déclarés conformes par la Police de l'eau sauf les systèmes de collecte de Condé-sur-Vire et de Marigny-le-Lozon. Des travaux sont prévus pour remédier à ces non-conformités.

Nom du système d'assainissement	Conformité des performances de collecte	Observations
Condé-sur-Vire	☹ Non conforme	Nombreux déversements du poste principal à partir du moment où le débit arrivant à la station ELVIR atteint 300 m3/jour
Marigny-Le-Lozon	☹ Non conforme	Aucun point de déversement n'a été déclaré
Pont-Hébert	☺ conforme	
Saint-Lô	☺ conforme	
Torigni-sur-Vire	☺ conforme	

**Interventions sur les réseaux**

Afin de garantir un fonctionnement optimal des réseaux publics de collecte, des opérations de curage (préventif et, en cas d'obstruction, curatif) sont effectuées sur les réseaux de collecte intercommunaux ainsi que les regards de visite.

	2019	2018	2017	Evolution N/N-1
Curage préventif (km)	<b>17,5</b>	29,5	21,7	-40,7 %
% du linéaire curé	<b>4,3 %</b>	6,3 %	4,7 %	-31,7 %

Sur le secteur de Saint-Lô, le curage préventif pour l'année 2019 a commencé en 2018.

## La collecte des eaux usées

### Les « points noirs » du réseau

Les données du service exploitation quelles que soient leur provenance doivent permettre d'établir une liste des tronçons et ouvrages sur les réseaux d'assainissement dont le fonctionnement n'est pas optimal et peut créer des difficultés.

Sur l'ensemble du territoire de Saint-Lô Agglo, 23 points noirs ont été recensés en 2019 (identique à 2018). Ce nombre de points noirs ramené pour 100 km de linéaire de réseau donne un taux de 4 points noirs tous les 100 km. Ces points noirs connus se situent essentiellement sur le secteur de Saint-Lô (19 au total).

### Contrôles de conformité de branchements

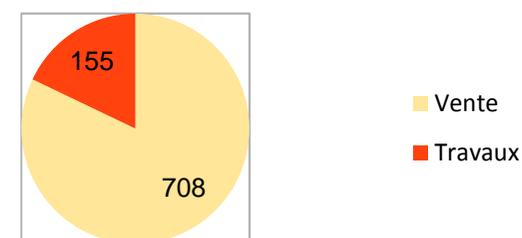
Des contrôles du bon raccordement des immeubles sont effectués dans les contextes suivants :

- vente d'un immeuble ;
- construction neuve (uniquement sur le secteur du contrat d'affermage de Saint-Lô) ;
- enquêtes terrain notamment lors de travaux de réseaux ou de pollution constatée.

La synthèse des contrôles effectués en 2019 est présentée ci-dessous :

	2019	2018
Nombres de contrôles effectués	<b>863</b>	480
Nombre de raccordements déclarés conformes	<b>704</b>	344
Taux de conformité des immeubles contrôlés	<b>82 %</b>	72 %

Nombre de contrôles selon contexte



Le nombre de contrôles effectués lors des ventes immobilières a augmenté en 2019 grâce à la mise en place d'un marché de prestations de service pour ces contrôles obligatoires par délibération du conseil communautaire du 14 mai 2018. Les demandes ainsi que les rapports des contrôles sont gérés par Saint-Lô Agglo.

**Le traitement des eaux usées**  
**Les ouvrages d'épuration**

Saint-Lô Agglo dispose au 1er janvier 2019 de 38 stations d'épuration pour une capacité totale de 77 740 équivalents habitants.



**Boues activées**  
**Canisy** : 1600 EH  
**Hébécrevon** : 1100 EH  
**Marigny** : 2700 EH  
**Pont Hébert** : 4200 EH  
**St Lô** : 40000 EH  
**Tessy sur Vire** : 1800 EH  
**Torigni sur Vire** : 9900 EH



**Lagunage :**  
**Airel** : 400 EH  
**Domjean** : 400 EH  
**La Chapelle Enjuger** : 400 EH  
**Moon sur Elle (bourg)** : 400 EH  
**Pont-Farcy** : 450 EH  
**St Jean des Baisants** : 440 EH  
**St Romphaire** : 600 EH  
**Troisgots** : 80 EH

**Autres :**  
**Le Hommet d'Arthenay (les Châtaigniers)** : 30 EH  
**St Ebremond de Bonfossé** : 500 EH  
**Villiers Fossard (bourg)** : 40 EH  
**Villiers Fossard (lotissement)** : 80 EH



**Filtres plantés :**  
**Carantilly** : 250 EH  
**Cerisy La Forêt** : 1100 EH  
**Couvains** : 300 EH  
**Fervaches** : 350 EH  
**Gaignes Mesnil-Angot** : 750 EH  
**La Luzerne** : 60 EH  
**Le Désert** : 400 EH  
**Le Hommet d'Arthenay (bourg)** : 190 EH  
**Le Lorey** : 270 EH  
**Moon sur Elle (Ste Marguerite d'Elle)** : 850 EH  
**Rémilly sur Lozon** : 700 EH  
**St André de l'Epine** : 350 EH  
**St Clair sur Elle** : 1200 EH  
**St Fromond** : 900 EH  
**St Gilles** : 800 EH  
**St Samson de Bonfossé** : 1200 EH



**Disques biologiques :**  
**Dangy** : 600 EH  
**Moyon** : 1250 EH

**Disques biologiques et filtres à sable plantés de roseaux**  
**St Jean de Daye** : 1100 EH

**Le traitement des eaux usées**
**Autorisations et conventions de déversement**

Le tableau ci-dessous présente le nombre total de conventions et d'arrêtés d'autorisation de déversement sur Saint-Lô Agglo :

	2019	2018	2017	Evolution N/N-1
Nombre de conventions de déversement	4	4	3	0 %
Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement	5	5	5	0 %
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>0 %</b>

Les établissements concernés sont les suivants :

Nom de l'établissement	Commune	Modalité de raccordement
Groupe Moulinex	Saint-Lô	convention
Hôpital Mémorial	Saint-Lô	convention
Laboratoire laitier normand	Saint-Lô	convention
Transports Antoine	Torigny-les-Villes (Guilberville)	convention
Fondation Bon Sauveur	Saint-Lô	arrêté
Lecapitaine SAS	Saint-Lô	arrêté
Grente matériaux	Torigny-les-Villes (Torigny-sur-Vire)	arrêté
Best of assistance	Torigny-les-Villes (Torigny-sur-Vire)	arrêté
Ds Smith	Torigny-les-Villes (Torigny-sur-Vire)	arrêté

Des démarches ont été engagées pour établir les conventions de déversements avec les industriels suivants :

- Les Jambons du Bocage à Marigny
- Les Chevaliers d'Argouges à Moyon

## Le traitement des eaux usées

### Performance du système épuratoire

La directive européenne du 21 mai 1991 relative au traitement des eaux résiduaires urbaines (ERU) impose des normes pour le traitement et le rejet des eaux usées. L'analyse de la conformité européenne est réalisée annuellement par le service en charge de la Police de l'eau sur la base des résultats d'autosurveillance fournis par les exploitants et de visites des stations d'épuration, pour les stations de plus de 2 000 EH.

Seul le système d'assainissement de Marigny a été déclaré non conforme pour les équipements et la performance au titre de l'exercice 2018 ; plusieurs déversements au milieu naturel ont eu lieu sans estimation des volumes des charges polluantes.

La performance des systèmes de traitement de plus de 2 000 EH est également mesurée à travers le pourcentage de bilans 24 heures réalisés dans le cadre de l'autosurveillance qui sont conformes au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Station d'épuration de plus de 2000 EH	Nombre de bilans réalisés / nombre de bilans conformes	Conformité des performances des équipements	Observations
Saint-Lô	52 / 52	😊 100 %	-
Torigni-sur-Vire	12 / 12	😊 100 %	-
Pont-Hébert	12 / 11	91,7 %	Faibles dépassements sur le paramètre matière en suspension
Marigny	12 / 12	😊 100 %	-

La conformité des performances des équipements de plus de 2000 EH de Saint-Lô Agglo est de 99,6 % (pondération par la charge organique reçue - DBO5 - sur chaque station).

**Le traitement des eaux usées**
**Performance du système épuratoire**

L'arrêté du 21 juillet 2015 impose le nombre de bilans 24h à réaliser annuellement selon la capacité organique de la station (exprimée en kg DBO5/j).

Pour les stations d'épuration entre 1000 et 2000 EH, 2 bilans 24h sont à réaliser annuellement :

Station d'épuration entre 1000 et 2000 EH	Nombre de bilans réalisés / nombre de bilans conformes	Conformité des performances des équipements	Observations
Tessy-sur-Vire	2 / 2	😊 100 %	-
Canisy	2 / 2	😊 100 %	-
Moyon	2 / 2	😊 100 %	-
Saint-Clair-sur-Elle	2 / 2	😊 100 %	-
Saint-Samson-de-Bonfossé	2 / 1	😊 50 %	Dépassement sur le paramètre ammonium
Cerisy-la-Forêt	2 / 0	😞 0 %	Dépassement sur les paramètres ammonium et matière en suspension
Saint-Jean-de-Daye	2 / 2	😊 100 %	-
Hébécrevon	2 / 2	😊 100 %	-

La conformité des performances des équipements entre 1000 et 2000 EH de Saint-Lô Agglo est de 87,6 % (pondération par la charge organique reçue - DBO5 - sur chaque station).

**Le traitement des eaux usées**

**Performance du système épuratoire**

Pour les stations d'épuration entre 500 et 1000 EH, 1 bilan 24h est à réaliser annuellement :

Station d'épuration entre 500 et 1000 EH	Nombre de bilans réalisés / nombre de bilans conformes	Conformité des performances des équipements	Observations
Saint-Fromond	1 / 0	☹️ 0 %	Dépassement pour le phosphore
Moon-sur-Elle/Sainte-Marguerite-d'Elle	1 / 1	😊 100 %	-
Graignes-Mesnil-Angot	1 / 1	😊 100 %	-
Dangy	1 / 1	😊 100 %	-
Saint-Romphaire	1 / 1	😊 100 %	-
Rémilly-sur-Lozon	1 / 1	😊 100 %	-
Saint-Gilles	1 / 1	😊 100 %	-

La conformité des performances des équipements entre 500 et 1000 EH de Saint-Lô Agglo est de 84,8 % (pondération par la charge organique reçue - DBO5 - sur chaque station).

**Le traitement des eaux usées**
**Performance du système épuratoire**

Pour les stations d'épuration entre 200 et 500 EH, 1 bilan 24h est à réaliser tous les 2 ans :

Station d'épuration entre 200 et 500 EH	Nombre de bilans réalisés / nombre de bilans conformes	Conformité des performances des équipements	Observations
Saint-Ebremond-de-Bonfossé	1 / 1	😊 100 %	-
Pont-Farcy	1 / 1	😊 100 %	-
Saint-Jean-des-Baisants	1 / 0	😞 0 %	Dépassement pour l'ammonium
Airel	1 / 1	😊 100 %	-
Domjean	0	-	-
Moon-sur-Elle	0	-	-
Le Désert	0	-	-
Fervaches	1 / 1	😊 100 %	-
Saint-André-de-l'Epine	0	-	-
Couvains	0	-	-
Le Lorey	0	-	-
Carantilly	1 / 1	😊 100 %	-
La Chapelle-Enjuger	1 / 1	😊 100 %	-

Pour les autres stations d'épurations inférieures à 200 EH, aucune fréquence de contrôles n'est exigée. Cependant, le Satese vérifie visuellement les installations tous les ans pour le compte de l'Agglomération.

### Le traitement des eaux usées

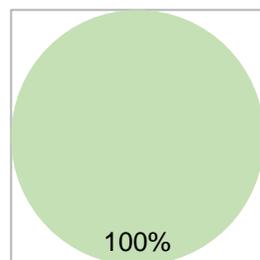
#### Production de boues d'épuration

La quantité totale de boues produites sur Saint-Lô Agglo durant l'année 2019 est évaluée à 1 444 Tonnes de Matières Sèches (TMS) (1 212 tonnes en 2018), dont 91 % correspondent à la station d'épuration de Saint-Lô.

La répartition par usine d'épuration est donnée ci-dessous.

Station d'épuration	Boues évacuées en tonnes de matières sèches	Destination conforme
Canisy	7,7	100 %
Hébécrevon	5,7	100 %
Marigny	20,2	100 %
Pont-Hébert	13,1	100 %
Saint-Lô	1 321,1	100 %
Tessy-sur-Vire	9,8	100 %
Torigni-sur-Vire	66,3	100 %

#### Destination des boues d'épuration



■ Valorisation agricole

L'ensemble des boues des stations d'épuration de l'agglo a été valorisé en épandage agricole.

## Les travaux

### Renouvellement de réseaux de collecte des eaux usées

Le taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans observé sur Saint-Lô Agglo est de 0,2 % (contre 0,3 % en 2018).

Longueur de réseau renouvelé en km	2019	2018	2017	2016	2015	Taux moyen de renouvellement sur 5 ans
Régie	0,7	0,2	0,02	0,23	-	<b>0,2</b>
Saint-Lô	0,1	0,5	0,9	0,69	1,55	<b>0,4</b>
Marigny	0,1	0	0	0	-	<b>0,1</b>
Torigni-sur-Vire	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Saint-Amand	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0,9</b>	<b>0,7</b>	<b>0,92</b>	<b>0,92</b>	<b>1,55</b>	<b>0,2</b>

**Les travaux**

**Répartition des travaux de réseaux**



Extension réseaux la petite Suisse  
0,5 km fonte 200 et 0,2 km PVC 160  
Montant opération : 204 034 € HT

Extension de réseau route de  
Coutances  
0,1km PVC 200  
Montant opération : 29 016 € HT



Renouvellement réseaux rue des Sports  
et rue Jacques de Bainville  
0,1 km PVC 160  
Montant opérations : 30 950 € HT

Renouvellement réseaux rue demi-lune  
0,1 km PVC 160  
Montant opération : 37 965 € HT

Renouvellement réseaux route de St Lô  
0,5 km PVC 200 et 0,2 km PVC 160  
Montant opération : 90 745 € HT

### Les services aux usagers

#### Taux de réclamations

Les réclamations écrites de toute nature sont relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles relatives au niveau de prix, reçues par Saint-Lô Agglo, quel que soit le mode de gestion.

Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés à la condition que toutes les réclamations soient correctement comptabilisées. Il est à noter que le taux de réclamations n'est pas un indicateur suivi de manière homogène sur l'ensemble de Saint-Lô Agglo (existence d'un dispositif d'enregistrement, définition de la notion de réclamation, mode de comptabilisation).

Pour l'année 2019, 5 réclamations écrites ont été enregistrées par Saint-Lô Agglo et 6 par les délégataires. Le taux de réclamations est donc de 0,4 pour 1000 abonnés.

#### Taux d'impayés

La qualité du recouvrement, mesurée par le taux d'impayés, constitue un indicateur de qualité du service, tant pour la collectivité que pour le consommateur. L'indicateur réglementaire porte sur le taux d'impayé sur les factures d'assainissement de l'année précédente.

Secteurs	Montant des impayés 2019	Taux impayés 2019	Taux impayés 2018	Taux impayés 2017
Régie	<b>39 004,40 € TTC</b>	<b>4,5 %</b>	4,5 %	3,6 %
Marigny	<b>6 852,00 € TTC</b>	<b>1,5 %</b>	1,0 %	0,2 %
Saint-Lô (Veolia)	<b>59 976,00 € TTC</b>	<b>2,1 %</b>	2,1 %	1,1 %
Torigni (Saur)	<b>4 478,67 € TTC</b>	<b>3,9 %</b>	3,4 %	2,1 %
Saint Amand (Saur)	<b>6 358,87 € TTC</b>	<b>4,9 %</b>	1,1 %	1,7 %

### Les services aux usagers

#### Montants des abandons de créances et versements à un fond de solidarité

Seules les données des délégataires sont connues :

	2019	2018	2017	2016
Saur	40,72 €	133,71 €	113,55 €	256,37 €
Veolia	2 691,03 €	617,27 €	985,2 €	853 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 731,75 €</b>	<b>750,98 €</b>	<b>1 098,75 €</b>	<b>1 109,37 €</b>

#### Taux de débordement d'effluents chez l'utilisateur

La permanence du service est un facteur majeur de la satisfaction des abonnés du service. Le taux de débordement d'effluents chez l'utilisateur mesure la qualité et la continuité du service. Il est évalué à partir du nombre de demandes d'indemnisations présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service public. Ce nombre de demandes d'indemnisations est divisé par le nombre d'habitants desservis.

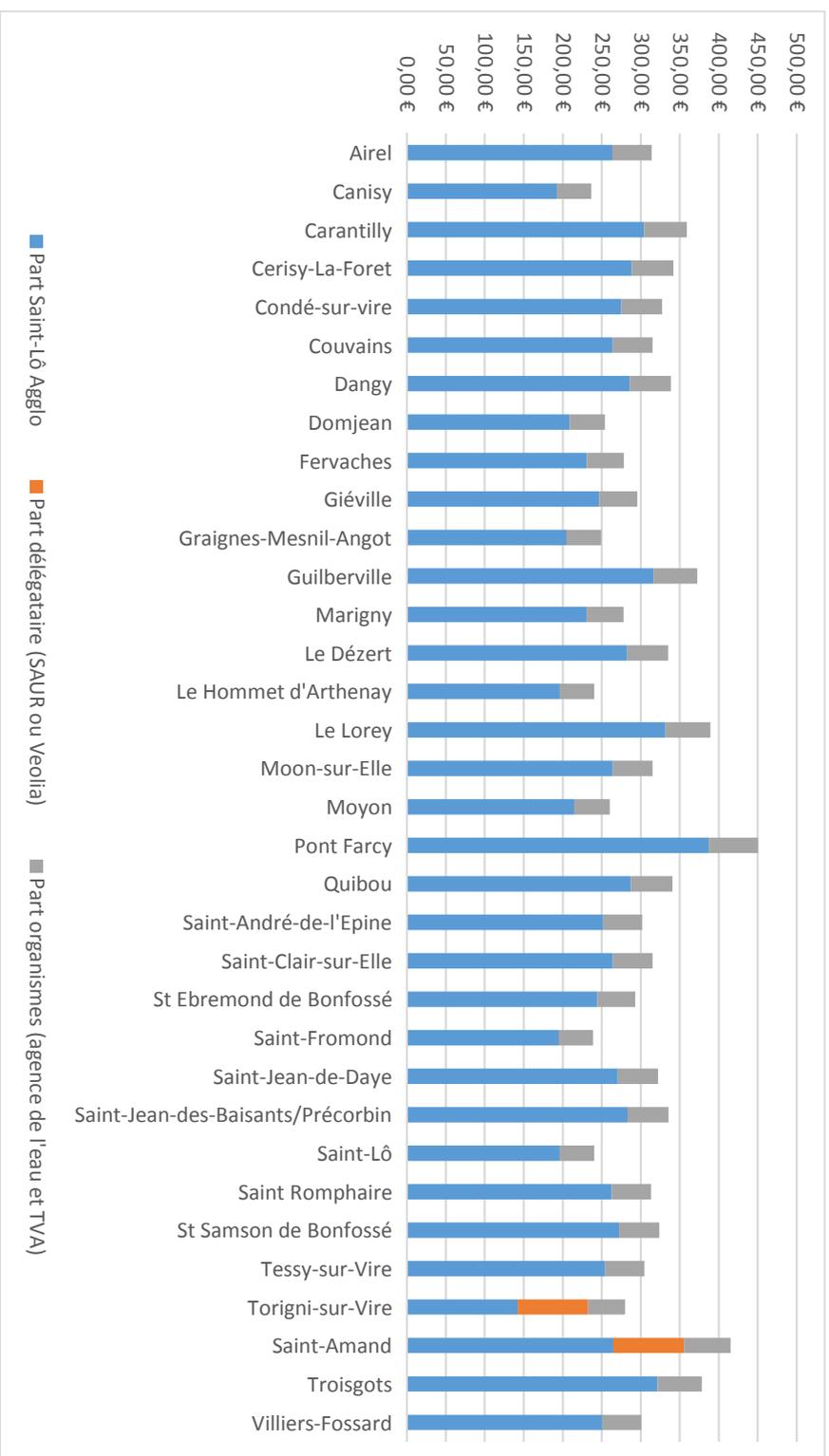
Taux de débordement (pour 1000 habitants desservis)	2019	2018	2017	2016
Nombre de débordement	3	2	1	0
Taux de débordement	0,1	0,04	0,04	0

Les 3 débordements en 2019, sont été enregistrés sur le secteur de Saint-Lô.



**Prix total de l'assainissement collectif en € TTC pour 120 m<sup>3</sup>/an**

Les prix par communes sont donnés en annexe.



**Le budget**
**Vue d'ensemble** (source : comptes administratifs 2019)

Budget	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissements
Assainissement affermage	548 575,36 €	1 787 799,74 €	827 370,45 €	408 124,78 €
Assainissement régie	971 567,49 €	1 075 222,86 €	689 124,38 €	287 900,89 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 520 142,85 €</b>	<b>2 863 022,60 €</b>	<b>1 516 494,83 €</b>	<b>696 025,67 €</b>

**Détail des recettes**

Le service public d'assainissement collectif est financé par les redevances perçues auprès des usagers du service.

Recettes Saint-Lô Agglo	2019	2018	2017
Assainissement affermage	<b>1 583 727,99 €</b>	1 355 782 €	900 598,68 €
Assainissement régie	<b>923 752,09 €</b>	634 364 €	848 965,33 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 507 480,08 €</b>	<b>1 990 146 €</b>	<b>1 749 564,01 €</b>

### État de la dette

Budget	Encours de la dette en 2019	Remboursement au cours de l'exercice 2019	Dont en capital	Dont en intérêts	Durée d'extinction de la dette en 2019 en années
Assainissement affermage	2 540 067,79 €	434 290,44 €	351 166,15 €	83 124,29 €	2 ans
Assainissement régie	5 796 918,13 €	564 011,44 €	446 310,32 €	117 701,12 €	56 ans
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>48 184 992,24 €</b>	<b>5 814 415,11 €</b>	<b>4 540 760,86 €</b>	<b>1 273 654,25 €</b>	

### Amortissements

Montant des amortissements	2019	2018	2017
Assainissement affermage	<b>1 010 019,00 €</b>	943 516,00 €	949 534 €
Assainissement régie	<b>450 000,00 €</b>	388 203,00 €	0 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 460 019,00 €</b>	<b>1 331 719,00 €</b>	<b>949 534 €</b>

### Les recettes d'exploitation des délégataires

Une partie du prix de l'assainissement facturé aux usagers est directement perçue par les délégataires du service dans le cadre de leur rémunération pour l'exploitation et la gestion des services concernés. Les chiffres exposés ci-après sont issus des comptes annuels de résultats de l'exploitation.

#### Recettes Veolia

Recettes Veolia	2019	2018	2017
contrat secteur Saint-Lô	<b>1 419 403 €</b>	1 345 658 €	1 184 607 €

#### Recettes SAUR

Recettes Saur	2019	2018	2017
contrat station Torigni-sur-Vire	<b>133 100 €</b>	128 400 €	134 600 €
contrat secteur Marigny	<b>115 500 €</b>	99 500 €	111 900 €
contrat commune Torigni-sur-Vire	<b>27 400 €</b>	26 900 €	25 200 €
contrat commune Saint-Amand	<b>10 900 €</b>	11 900 €	11 100 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>286 900 €</b>	<b>266 700 €</b>	<b>282 800 €</b>

**Annexe 1**

Volumes d'assainissement facturés

**Annexe 2**

Prix du service de l'assainissement

**Annexe 1**

Volumes d'assainissement facturés en m3

- 1) : facturation non réalisée
- 2) : un semestre non facturé en 2018
- 3) : un semestre facturé en supplément en 2018

Volume assaini	2 019	2 018	2 017
Airel	8 621	9 179	9 488
Canisy/Quibou	38 270	35 538	38 135
Carantilly	4 927	0	0
Cerisy-La-Foret	17 175	19 621	18 926
Condé-sur-vire	71 157	70 022	72 620
Couvains	3 527	3 704	3 344
Dangy	14 741	13 397	15 804
Domjean	16 082	15 289	15 739
Fervaches	6 133	5 765	5 395
Graignes-Mesnil-Angot	19 020	5 965	37 679
Guilberville	26 696		
Hébécrevon	19 397	20 038	18 953
La Chapelle Enjuger	9 801	10 858	9 284
La Luzerne	1 132	1 483	1 185
Le Désert	14 610	9 782	9 020
Le Hommet d'Arthenay	3 160	2 643	2 688
Le Lorey	4 376	4 424	3 757
Marigny	69 399	74 261	66 442
Moon-sur-Elle	15 878	17 496	16 302
Moyon	25 550	26 190	22 932
Pont Farcy	7 879		
Pont Hébert/La Meauffe	72 646	58 997	82 103
Remilly sur Lozon	12 877	12 664	23 141
Saint-André-de-l'Epine	7 171	7 231	7 072
Saint-Clair-sur-Elle	23 943	24 887	23 682
Saint Ebremond de Bonfossé	11 754	11 335	11 233
Saint-Fromond	19 317	17 171	16 987
Saint Gilles	20 213	21 989	18 002
Saint-Jean-de-Daye	20 351	20 752	20 178
Saint-Jean-des-Baisants/Précorbin	12 140	12 467	12 393
Saint-Lô	1 103 445	1 146 535	1 164 983
Saint Romphaire	11 238	10 081	10 760
Saint Samson de Bonfossé	19 806	18 425	19 343
Tessy-sur-Vire	44 628	42 427	44 815
Torigni-sur-Vire	87 514	88 752	82 468
St Amand	46 642	50 910	48 959
Troisgots	1 180	1 180	0
Villiers-Fossard	975	1 563	359
<b>TOTAL</b>	<b>1 913 371</b>	<b>1 893 021</b>	<b>1 954 171</b>

(1)

(2)

(3)

Annexe 4

Prix du service de l'assainissement

	Abonnement Agglo	Abonnement délégatai	Part Agglo au m3	Part délégataire au m3	Agence de l'Eau au m3	TVA	Prix au m3 pour 120 m3/an	Montant 120 m³
Airel	10,00 €		2,11 €		0,185 €	0,24 €	2,62 €	313,94 €
Canisy	10,00 €		1,52 €		0,185 €	0,18 €	1,97 €	236,06 €
Carantilly	10,00 €		2,45 €		0,185 €	0,27 €	2,99 €	358,82 €
Cerisy-La-Forêt	10,00 €		2,32 €		0,185 €	0,26 €	2,85 €	341,66 €
Condé-sur-vire	10,00 €		2,21 €		0,185 €	0,25 €	2,73 €	327,14 €
Couvains	54,00 €		1,75 €		0,185 €	0,24 €	2,62 €	314,82 €
Dangy	78,00 €		1,73 €		0,185 €	0,26 €	2,82 €	338,58 €
Domjean	44,00 €		1,37 €		0,185 €	0,19 €	2,11 €	253,66 €
Fervaches	77,00 €		1,28 €		0,185 €	0,21 €	2,32 €	278,08 €
Giéville	10,00 €		1,97 €		0,185 €	0,22 €	2,46 €	295,46 €
Graignes-Mesnil-Angot	10,00 €		1,62 €		0,185 €	0,19 €	2,08 €	249,26 €
Guilberville	99,00 €		1,81 €		0,185 €	0,28 €	3,10 €	372,24 €
Hébécrevon/La Chapelle Enjurer / Saint Gilles / Marigny / Rémillly sur Lozon	30,00 €		1,67 €		0,185 €	0,21 €	2,32 €	277,86 €
Le Désert	58,00 €		1,87 €		0,185 €	0,25 €	2,79 €	335,06 €
Le Hommet d'Arthenay	4,00 €		1,60 €		0,185 €	0,18 €	2,00 €	240,02 €
Le Lorey	77,00 €		2,12 €		0,185 €	0,29 €	3,24 €	388,96 €
Moon-sur-Elle	54,00 €		1,75 €		0,185 €	0,24 €	2,62 €	314,82 €
Moyon	63,00 €		1,26 €		0,185 €	0,20 €	2,17 €	260,04 €
Pont Farcy	86,00 €		2,51 €		0,185 €	0,34 €	3,75 €	450,34 €
Quibou	10,00 €		2,31 €		0,185 €	0,26 €	2,84 €	340,34 €
Saint-André-de-l'Epine	54,00 €		1,65 €		0,185 €	0,23 €	2,51 €	301,62 €
Saint-Clair-sur-Elle	54,00 €		1,75 €		0,185 €	0,24 €	2,62 €	314,82 €
St Ebremond de Bonfossé	70,00 €		1,45 €		0,185 €	0,22 €	2,44 €	292,82 €
Saint-Fromond	10,00 €		1,54 €		0,185 €	0,18 €	1,99 €	238,70 €
Saint-Jean-de-Daye	10,00 €		2,17 €		0,185 €	0,24 €	2,68 €	321,86 €
Saint-Jean-des-Baisants/Précorbin	62,00 €		1,84 €		0,185 €	0,25 €	2,80 €	335,50 €
Saint-Lô	4,00 €		1,60 €		0,185 €	0,18 €	2,00 €	240,02 €
Saint Romphaire	74,00 €		1,57 €		0,185 €	0,24 €	2,61 €	313,06 €
St Samson de Bonfossé	86,00 €		1,55 €		0,185 €	0,25 €	2,70 €	323,62 €
Tessy-sur-Vire	54,00 €		1,67 €		0,185 €	0,23 €	2,54 €	304,26 €
Torigni-sur-Vire	10,00 €	11,53 €	1,10 €	0,6553 €	0,185 €	0,21 €	2,33 €	279,80 €
Saint-Amand	4,00 €		2,17 €	0,7565 €	0,185 €	0,31 €	3,46 €	415,12 €
Troisgots	61,00 €		2,17 €		0,185 €	0,29 €	3,15 €	377,96 €
Villiers-Fossard	54,00 €		1,64 €		0,185 €	0,23 €	2,50 €	300,30 €